

25 novembre 2024

Lutte contre les violences faites aux femmes

VSS, une actualité d'une violence inouïe

Pour l'illustrer deux affaires ont marqué les esprits pour les féministes que nous sommes et il ne s'agit pas de surfer sur des sujets à l'instar des médias.

Tout d'abord, la cruauté subie par Gisèle Pélicot mais surtout la façon dont elle appréhende le procès de ses nombreux violeurs. Faire de ce procès, une tribune publique est d'un courage extrême et donne l'occasion de dévoiler au grand jour des actes qui loin d'être isolés dans le monde, montrent jusqu'à quel point peut être poussé le système de domination masculine. Et la défense de certains accusés qui consiste à invoquer l'emprise nous met en colère car au final ils refusent d'assumer et se cherchent des circonstances atténuantes qui n'ont pas lieu d'être.

Bravo Gisèle, nous te croyons et nous te soutenons.

La deuxième affaire, c'est celle de Philippine, violée et assassinée, une affaire odieusement récupérée politiquement sans en faire oublier l'horreur que cette jeune femme a subie. Car le véritable problème n'est pas la situation du principal suspect, mais bien le fait qu'il s'agit d'un récidiviste. La question du suivi des délinquants sexuels déjà condamnés se pose alors.

Des chiffres sans appel

En France, fin octobre, on dénombrait **111 féminicides** ;

210 000 viols ou tentatives de viols chaque année en France, 9 femmes sur 10 connaissent leur agresseur ;

80% des femmes handicapées ont été victimes de violences ; **85% des personnes transgenres agressées** au cours de leur vie ;

1 femme sur 6 fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti et désiré.

Plus d'une femme sur deux (55 %) a déjà subi des violences sexistes ou sexuelles au cours de sa vie professionnelle et près d'une femme sur trois a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail.

Les femmes mais aussi les hommes doivent être libéré·es de ce système de domination patriarcale.

Nous devons passer de la culture du viol à la culture du consentement.

Et en tant que professionnel·les de l'éducation nous avons un grand rôle à jouer.

LA CGT
ÉDUC'ACTION
LE SYNDICAT
DE TOUS LES
PERSONNELS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Cela passe par une éducation à la sexualité à l'École en appliquant déjà les 3 séances obligatoires par an mais aussi par la formation des personnels aux VSS pour mieux les combattre dès l'école.

Dans l'Éducation nationale, la CGT Éduc'action s'implique dans les F3SCT pour que le ministère, les rectorats, les DASEN, mettent en œuvre tous les outils de prévention, d'accompagnement des victimes et de sanctions des agresseurs.

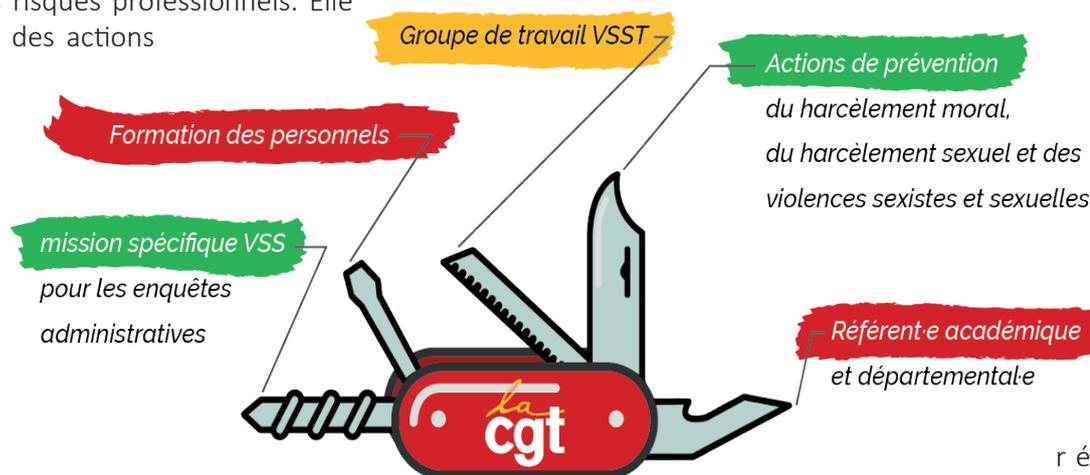
La CGT Éduc'action avec la FERC a également développé une formation spécifique pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes ou aux élèves pour donner tous les outils aux personnels, aux militant·es.



Rôle de la F3SCT dans la lutte contre les VSST

Installée depuis les élections professionnelles de 2022, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) existe au plan national, régional, académique et départemental.

Elle joue un rôle dans la protection de la santé physique et mentale des agent-es, notamment en participant à l'analyse des situations et des relations sociales au travail et en veillant à la pertinence des décisions prises par l'administration en matière de sécurité au travail. Elle contribue également à la prévention des risques professionnels. Elle doit aussi proposer des actions de prévention



du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des violences sexistes et sexuelles en accord avec l'axe 5 du plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont l'objectif est de « *prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail* ».

À ce titre, chaque académie a dû se doter d'un groupe de travail sur les VSST et d'un-e référent-e académique. De même, un dispositif d'écoute a dû être mis à disposition des agent-es pour recueillir la parole des victimes ou de témoins.

Comme exemple d'action, la F3SCTA d'Aix-Marseille a lancé en février 2024 une enquête sur les violences sexuelles et sexistes auprès de tous les personnels de

l'académie. 2000 collègues y ont participé. Les réponses ont montré entre autres que : plus de 80% des victimes sont des femmes, 80% des auteur-rices des hommes. De plus, les enseignant-es du 2nd degré et les personnels administratifs sociaux et de santé sont surreprésenté-es dans les victimes et les supérieur-es hiérarchiques parmi les auteur-rices. Enfin, plus de 60% des victimes ont parlé, mais pas forcément à leur hiérarchie. Plus de 1000 faits de harcèlement ont été signalés.

Ces résultats partiels montrent que l'Éducation nationale n'est pas un lieu protégé. La F3SCT a pour vocation de proposer des pistes de prévention et d'action comme un guide « *dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes* » ; une affiche à destination des établissements, circonscriptions, services ; la formation de tous les personnels aux VSS obligatoire et sur temps de travail ; la création d'une mission spécifique VSS pour les enquêtes administratives.

Partout où siège la CGT, nos élu-es s'impliquent dans cette instance pour gagner de nouveaux outils afin de débarrasser les lieux de travail de tout environnement toxique et de permettre à l'ensemble des personnels d'exercer son métier dans les conditions les plus sereines possibles.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles : nécessairement antifasciste !

Tantôt l'extrême droite légitime ces violences (qui seraient les dérapages incontrôlés d'hommes obéissant à des « pulsions » naturelles), tantôt elle les attribue mensongèrement aux seuls étrangers ou musulmans, les instrumentalisant à des fins racistes et invisibilisant leur réalité. Elle ne s'arrête pas aux discours : à l'Assemblée nationale, ses député-es ont voté contre toutes les lois combattant les violences sexistes et sexuelles. Sur les réseaux sociaux, elle pratique le « raid », forme de

harcèlement collectif, contre ses adversaires politiques : les femmes sont attaquées directement ; les hommes, souvent, à travers des femmes de leur entourage.

Depuis 2014, plusieurs tueries visant des femmes ont été commises par des hommes marqués par une idéologie d'extrême droite. Rappelons que dans l'histoire et dans son projet actuel, quel que soit le pays, l'extrême-droite ne prône pas la défense et le renforcement des droits des femmes et des minorités de genre.

L'EVARS : informer, former et être formé·e pour protéger nos élèves des VSST

Inscrites dans le Code de l'éducation depuis 2001, l'information et l'éducation à la sexualité ont bien du mal à trouver leur place dans les classes. Dans la présentation de son avis « *Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle* » adopté le 10 septembre dernier, le CESE indique en effet que moins de 15% des élèves bénéficient des 3 séances annuelles d'EVARS, obligatoires de l'école primaire au lycée.

Ces séances sont pourtant fondamentales pour prendre le temps d'écouter les élèves, de répondre à leurs questions, de nourrir leur réflexion mais aussi de mettre à leur disposition des informations objectives et scientifiques. Ce faisant, l'EVARS s'avère être un outil de lutte contre la désinformation menée par des groupes proches des idées d'extrême droite, extrêmement organisés et présents sur les réseaux sociaux.

Visant la déconstruction des stéréotypes, une éducation égalitaire, des comportements responsables vis-à-vis de soi comme

des autres, l'EVARS poursuit l'objectif à moyen terme d'éradiquer les violences que les enfants subissent et reproduisent par mimétisme.

L'EVARS trouve sa place dès l'école pré-élémentaire, où les élèves apprennent à identifier et nommer leurs émotions et sentiments, à les reconnaître chez autrui, à comprendre que leurs comportements ont des conséquences et qu'il est nécessaire de savoir poser ses limites et de respecter celles des autres.

L'EVARS permet aussi aux élèves d'accéder à la connaissance de leur corps et d'en comprendre le fonctionnement.

Apprendre à se connaître et pouvoir développer sa capacité à dire non dès le plus jeune âge est une des clés pour se défendre et éviter de commettre des agressions.

Mais pour être efficace, l'EVARS nécessite la mise en place d'actions de formation exigeantes à destination de l'ensemble des personnels, y compris des AED et des AESH.



Éducation à la Vie Affective, relationnelle et Sexuelle

PFMP et VSST : un angle mort !

Augmentation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel pour les élèves de lycées professionnel, stage en entreprises pour les élèves de troisième et de seconde générale et technologique..... Or rien n'est fait pour s'attaquer aux Violences Sexistes et Sexuelles qu'ils et elles peuvent subir dans l'entreprise.

La CGT Éduc'action demande la mise en place d'une enquête annuelle de recensement des VSST en stage et en PFMP. Il faut une réelle politique de prévention, notamment en ajoutant un volet sur les VSST, dans les conventions de stage.

« Dans la voie professionnelle, la pression pour la validation des diplômes et la gratification empêchent les stagiaires de dénoncer ces situations. » Par conséquent, nous revendiquons un « droit de retrait » pour les stagiaires en cas de situation avérée de VSST. Nous souhaitons la mise en place d'une dérogation sur les semaines de stage et un maintien de la gratification.

Procès
Les abus du quadragénaire ne sur sa jeune stagiaire seraient jugés au viol

Le commerçant couche avec sa stagiaire de 3ème : 1 an de prison sous bracelet électronique

Tribunal

Un pâtissier nivernais viole et harcèle son apprenti de 15 ans : "J'm'en veux" est peut-être sa plus longue réponse

Lisieux : le stagiaire était le souffre-douleur de trois salariés d'un garage

Trois salariés d'un garage de Lisieux (Calvados) ont été jugés mardi 17 janvier 2023 pour harcèlement et comportement à connotation sexuelle à l'égard d'un stagiaire de 16 ans.

« *Prendre sa vie* » : un aide soignant de 54 ans condamné pour agression sexuelle sur une stagiaire de 17 ans dans un Ehpad de Castres

a Tribunal correctionnel de Châteauneuf-sur-Loire : "gages" sexuels imposés à une stagiaire de 16 ans

Une jeune fille de 16 ans a dénoncé notamment un viol abject par son maître de stage, qui parle de "blague" ou de "bizutage"

« C'est pas de l'amour, ça » : agriculteur breton agresse sexuellement sa stagiaire de 3e

Axe 5 du Plan national d'action : notre ministère peut mieux faire

Dans le bilan du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de notre ministère nous n'avions pu que constater la diversité de la déclinaison du plan national dans les académies. Surtout pour son axe 5 intitulé « Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ». La mise en place des dispositifs de signalement des violences s'est étalée sur les 3 années d'effectivité du plan national. Les référent-es égalité n'ont pas toutes et tous les mêmes moyens mis à disposition. La prise en charge des victimes de violences, ainsi que le traitement des dossiers est encore trop aléatoire d'une académie à l'autre.

Le nouveau plan 2024-2027, encore en cours de mise à jour, on aurait aimé dire d'amélioration, ne présage pas d'énormément d'avancées positives. Un exemple d'objectif : 100% des académies pourvues d'un dispositif de signalement. Bel objectif, mais on aimerait être sûr-es que le dispositif soit opérant, composé de personnes formées. Or le bilan montre qu'on est encore loin du compte. Il ne suffit pas de former les responsables RH et les référent-es égalité. Les dossiers que nous pouvons voir passer montrent à quel point nos directions sont défaillantes quand il s'agit d'accueillir la parole d'une victime, de soutenir les lanceur-euses d'alerte, et de

répondre à ses obligations d'employeur-euse à savoir prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs et des travailleuses.

Seul point positif : la mention des violences intrafamiliales apparaît enfin dans le plan national, pour lesquelles une procédure de prise en charge doit être clarifiée.

Guides, procédures, information, formation...tout cela nécessite des moyens dont notre ministère manque cruellement.

La CGT Éduc'action va continuer d'insister sur le renforcement du rôle des F3SCT dans la connaissance des signalements de violences, et sur l'octroi de la protection fonctionnelle dans les cas de VSS. Et parce que l'actualité nous le montre tous les jours, les violences sexistes et sexuelles sont un continuum qui commence par ce qui relève d'agissements sexistes. Il faut donc que tous les personnels soient formés pour savoir reconnaître et combattre les violences.

REVENDICATIONS

- La mise en œuvre immédiate de cellules d'écoute dans toutes les académies avec 1 référent-e dédié-e et financé-e à temps plein par académie.
- Des mesures effectives de protection des victimes avec une protection fonctionnelle renforcée et des mesures conservatoires.
- Des procédures disciplinaires en vue de sanctionner les agresseurs, engagées indépendamment des plaintes pénales ; ce n'est pas à la victime de s'extraire de son lieu de travail pour faire cesser les violences.
- La formation obligatoire des personnels d'encadrement et l'inscription de modules dans les plans académiques à destination de tous les personnels.
- Pour les victimes de violences conjugales : droit à des absences, à la mutation, au changement de poste ou à la réorganisation du travail ; déplacement du conjoint ou ex-conjoint s'il travaille sur le même lieu que la victime.



avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !